



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur.e : Madame Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,  
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,  
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,  
M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

### **Etaient représenté-e-s :**

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

~~Monsieur Sami BOURI est revenu de son astreinte.~~

### **16 - COVID-19 : ANNULATION DE LOYERS COMMERCIAUX AU TITRE DE LA PERIODE DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS**

Par arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (NOR : SSAZ2007749A), le Ministre de la Santé a prononcé l'interdiction d'accueil du public pour les établissements relevant des catégories suivantes :

- au titre de la catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
- au titre de la catégorie M : Centres commerciaux ;
- au titre de la catégorie N : Restaurants et débits de boissons ;
- au titre de la catégorie P : Salles de danse et salles de jeux ;

- au titre de la catégorie S : Bibliothèques, centres de documentation ;
- au titre de la catégorie T : Salles d'expositions ;
- au titre de la catégorie X : Etablissements sportifs couverts ;
- au titre de la catégorie Y : Musées.

Pour l'application de cette interdiction, les restaurants et bars d'hôtels, à l'exception du « room service », étaient regardés comme relevant de la catégorie N « Restaurants et débits de boissons », étant précisé que l'ensemble des établissements de cette catégorie était autorisé à maintenir leurs activités de vente à emporter et de livraison.

Il est précisé que l'Association Centre Nautique de Soeix, occupant les locaux communaux au titre d'une délégation de service public, Madame Julie Lefebvre, occupant un parking communal dans le cadre de son activité commerciale et Madame Dominique Lasserre, occupant un local communal à usage commercial, sis au Jardin Public, ont été impactées par cette fermeture obligatoire.

En soutien à ces locataires ou occupantes du domaine public, il est proposé au Conseil municipal d'annuler les loyers ou redevances correspondant à la période de fermeture obligatoire :

- Centre Nautique de Soeix : 2.411,78 € HT correspondant au loyer du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020,
- Madame Julie Lefebvre : 46 € correspondant aux loyers des mois d'avril et mai 2020,
- Madame Dominique Lasserre : 600 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public des mois de mars, avril, mai et juin 2020, cette dernière ayant eu à subir également la fermeture du Jardin Public conformément à l'arrêté Préfectoral en vigueur jusqu'au 10 juillet 2020.

Mme Dominique QUEHEILLE ne participe pas au vote.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **PREND** acte du présent rapport,
- **ANNULE** les loyers ou redevances de l'association CENTRE NAUTIQUE DE SOEIX, de Madame Julie LEFEBVRE et de Madame Dominique LASSERRE, tels que précisés ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à ces annulations.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juillet 2020.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/08/2020



Le Maire,

**Bernard UTHURRY**

